



Page	Article	§	Désignation
1/2			Sommaire
3	1		Participation
3	"	§.1.1	Qui participe à cette compétition
3	"	§.1.2	Déroulement de la compétition sur un quillier à 4 pistes à plaques
3	"	§.1.3	En cas d'affiliation d'une autre région
3	2		Conditions pour la qualification des joueurs et des joueuses
3	3		Sélection des équipes
3	"	§.3.1	Année championnat du monde U23
3	"	§.3.1	Année championnat du monde U18
3	4		Date de la compétition
3	5		Composition des équipes
3	6		Horaire de la compétition
3	7		Ordre et horaire de passage
4	8		Arbitrage
4	"	§.8.1	Qui désigne les arbitres
4	"	§.8.2	Lors d'une compétition les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre
4	"	§.8.3	Frais d'arbitrage
4	9		Licences
4	"	§.9.1	Présentation de la licence
4	"	§.9.2	Cas de non présentation de licence
4	10		Déroulement de la compétition
4	"	§.10.1	Jets d'échauffement
4	"	§.10.2	Alternance des entrées en jeu
4	"	§.10.2.1	Les dirigeants, arbitres et joueurs doivent s'assurer
4	"	§.10.2.2	Erreur de piste à l'entrée en jeu
4	"	§.10.3	Les boules utilisables
4	"	§.10.4	Utilisation d'une marque pour le point de départ
5	"	§.10.5	Interdit de laisser des objets sur l'aire de jeu
5	"	§.10.6	Il est interdit à un joueur de nettoyer la planche ou l'aire d'élan
5	"	§.10.7	Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan
5	"	§.10.8	Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu
5	"	§.10.9	Coach en tenue sportive
5	11		Jets annulés et annulation de la marque
5	"	§.11.1	Les jets dits annulés.
5/6	"	§.11.2	Il est interdit de lancer une boule avant le feu vert, de simuler un lancer
6	12		Avertissement, expulsion
6	"	§.12.1	Les paragraphes précédents
6	"	§.12.2	Carton rouge
6	"	§.12.3	Pénalité pour le carton rouge
6	13		Incidents de jeu éventuels
6	"	§.13.1	Temps d'arrêt de jeu sur blessure
6	"	§.13.2	Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu
6	"	§.13.3	Pour le cas où le joueur effectue sa demande au changement de piste
6	14		Classement et attribution du tournoi
6	"	§.14.1	Le classement et l'attribution du tournoi se fait
6/7	"	§.14.2	Particularité du tournoi inter régions
7	"	§.14.3	La victoire revient dans chaque catégorie
7	"	§.14.4	Pour départager les équipes en cas d'égalité
7	15		Titres décernés
7	"	§.15.1	Vainqueurs du tournoi et par équipe
7	"	§.15.2	Remise des récompenses
7	"	§.15.3	Les récompenses
7	16		Podium
7	17		Tenues sportives

GUIDE D'UTILISATION *(suite)*

Page	Article	§	Désignation
7	18		<i>Nettoyage des plateaux de réception des quilles</i>
7	19		<i>Amendes</i>
7	20		<i>Discipline</i>
7	"	§.20.1	<i>Litiges et sanctions</i>
7/8	"	§.20.2	<i>Pour le carton rouge</i>
8	"	§.20.3	<i>Pour les réserves posées</i>
8	21		<i>Dopage</i>
8	"	§.21.1	<i>Par l'alcool</i>
8	"	§.21.2	<i>Par produits dopants</i>
8	"	§.21.3	<i>Information complémentaire sur la mise en application des sanctions</i>
8	22		<i>Trousse de premiers soins</i>
8	23		<i>Connaissance du règlement</i>
9	24		<i>Cahier des charges du tournoi inter-régions pour l'organisation</i>
9	"	§.24.1	<i>Par la Commission Sportive Nationale NBC</i>
9	"	§.24.2	<i>Par la Coordination Technique Nationale</i>
9	"	§.24.3	<i>Par le CSR</i>
9	"	§.24.4	<i>Par le CSD organisateur</i>
9	"	§.24.5	<i>Par le club organisateur</i>

Mis à jour le 30 juin 2024

REGLEMENT TECHNIQUE, SPORTIF et DISCIPLINAIRE

Le tournoi inter-régions U 23 et U18 est une compétition qui relève de la compétence de la CSN NBC. La Coordination Technique Nationale fixe les horaires ainsi que les ordres de passage des joueurs (ses) pour la compétition, puis communique le tout aux responsables régionaux et au CSD et club organisateur.

L'organisation dans son ensemble est confiée à la Région désignée qui délègue au CSD et au responsable ou propriétaire du quillier où se déroule la compétition.

Article 1 Participation.

§1.1 *Région Grand Est (Bas Rhin et Haut Rhin) *Région Bourgogne Franche Comté (Côte d'Or)
Les catégories ; *U 18 Féminine et masculin * U23 Féminine et masculin.

§.1.2 Cette compétition étant pré-sélective pour les stages nationaux qualificatifs pour les compétitions mondiales, il est indispensable qu'elle se dispute sur des **quilliers à 4 pistes à plaques**.

§.1.3 En cas d'affiliation d'une autre Région, la CSN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement

Article 2 Conditions pour la qualification des joueurs et des joueuses.

Etre licencié (e) dans un club des départements du * Bas Rhin, * Haut Rhin *Côte d'Or.

Age : U18, dans la limite minimale et maximale de la catégorie
U23, dans la limite minimale et maximale de la catégorie

Article 3 Sélection des équipes

Les joueurs (ses) sont sélectionnés suivant le calendrier international.

§.3.1 *Année des championnats du monde par équipe U23

Chaque région sélectionne :
Une équipe U23 de 10 joueurs et joueuses.
Une équipe U18 de 6 joueurs et joueuses

§.3.2 *Année des championnats du monde par équipe U18

Chaque région sélectionne :
Une équipe U18 de 10 joueurs et joueuses
Une équipe U23 de 6 joueurs et joueuses

Article 4 Dates de la compétition

Cette compétition se déroule à la date fixée par la CSN NBC.

La Région et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 24 du présent règlement)

Article 5 Composition des équipes.

La composition des équipes et l'ordre de passage des joueurs devront être donnés à l'arrivée des délégations sur le lieu de la compétition.

Article 6 Horaire de la compétition.

Les horaires de la compétition sont fixés par le responsable de la Coordination Technique

La compétition se déroule en principe le dimanche. et le premier tour est fixé à 9h30

Article 7 Ordre et horaires de passage

Sur un quillier à 4 pistes ;

Deux joueurs de chaque région entre en piste à chaque tour. La région qui reçoit débute sur les pistes 1 et 3, la région qui se déplace débute sur les pistes 2 et 4.

Equipe à 10 joueurs (ses) U23
et 6 joueurs (ses) U18

Equipe à 10 joueurs (ses) U18
et 6 joueurs (ses) U23

9h30 1^{er} tour U23

1^{er} tour U18

10h30 2^{ème} tour U23

2^{ème} tour U18

11h30 3^{ème} tour U18

3^{ème} tour U23

12h30 4^{ème} tour U23

4^{ème} tour U18

13h30 5^{ème} tour U18

5^{ème} tour U23

14h30 6^{ème} tour U23

6^{ème} tour U18

15h30 7^{ème} tour U18

7^{ème} tour U23

16h30 8^{ème} tour U23

8^{ème} tour U18

17h30

Fin de la compétition

Article 8 Arbitrage

- §.8.1 *Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce tournoi. Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de la compétition. Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste. L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.*
- §.8.2 *Lors d'une compétition, les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre, que ce soit pendant les boules d'échauffement ou pendant le jeu. Lorsque l'arbitre dit « En jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être mis en marche et les joueurs peuvent faire leurs lancers. Lorsque l'arbitre dit « Arrêt de jeu » les chronomètres de toutes les pistes doivent être arrêtés et les joueurs doivent également arrêter leurs lancers. S'il n'y a pas d'arbitre ce sera la personne qui est au pupitre qui donnera les ordres de jeu. Cette personne devra attendre le moment propice pour arrêter le jeu, c'est-à-dire ne pas le faire au moment où un joueur est en position pour effectuer son lancer.*
- §.8.3 *Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur.*

Article 9 Licences.

Les licences sont à présenter à l'arbitre à chaque tour 20 mn minimum avant l'entrée en compétition des joueurs (ses) (Voir article 7 ordre et horaires de passage du présent règlement)

- §.9.1 *En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté. En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur ne pourra pas participer à la compétition.*
- §.9.2 *Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et son résultat sera déduit du total réalisé par son équipe. En tout état de causes, le joueur et son club seront passible d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. Le montant de ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC.*

Article 10 Déroulement de la compétition.

- §.10.1 *La compétition se déroule sur une journée. Chaque joueur (se) lance 4x30 jets (15 plein, 15 en déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement.*
- §.10.2 ***L'alternance des entrées en jeu doit être respectée,***
La compétition doit se dérouler en continuité, il n'y a pas de délai d'attente pendant un match. Chaque joueur doit être présent au moment de son entrée en piste comme le prévoit le tableau de marquage
- §.10.2.1 ***Les dirigeants d'équipe, l'arbitre, capitaine d'équipe***
Doivent s'assurer de l'entrée en jeu des joueurs sur la bonne piste, et suivant l'ordre inscrit au tableau de marque ou sur l'écran de marquage électronique. Si malgré cela il y a une inversion de joueur (s) ou de tour de joueur(s) constatée lors de ce tournoi, voir les conséquences §.6.7, §.6.8, §.6.9,
- §.10.2.2 ***Erreur sur les entrées en piste des joueurs***
Comme précisé (§.10.2.1) l'arbitre, les capitaines et capitaines adjoints, (ainsi que les joueurs eux-mêmes) doivent s'assurer de leur entrée en jeu sur les bonnes pistes et suivant l'ordre inscrit au tableau de marquage. Si tel n'est pas le cas la pénalité sera :
- 1) *Constaté aux boules d'échauffement correspond*
 - a) *Inversion de pistes : Carton jaune aux joueurs (ses) et retour sur les bonnes pistes*
 - b) *Inversion de tour : Carton jaune au joueur et entrée du joueur prévu au tableau*
 - 2) *Constaté pendant le jeu :*
Pour les deux cas carton rouge au (x) joueur(s) fautif
- §.10.3 *Les boules utilisables pour le tournoi inter-régions sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. A raison de 5 boules minimum par réceptacle pour 2 pistes, soit 10 boules minimum pour un quillier à 4 pistes. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, sont interdites*
Le club organisateur pourra être amené à fournir des boules de diamètre inférieur suivant la catégorie d'âge de joueurs composant les équipes U18.

- §.10.4 Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur. Cette marque peut être mise dans l'aire de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.
Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc., sont interdites.
Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune, dès l'entrée sur l'aire de jeu
- §.10.5 Il est interdit de laisser des objets, tels que, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur
- §.10.6 Il est interdit pour un joueur de nettoyer sa planche ou l'aire d'élan
La sanction en cas de non-respect de cette règle par un joueur est passible d'un avertissement (carton jaune) dès que le joueur est présent sur l'aire de jeu, même s'il n'a pas encore débuté ses jets d'échauffement.
- §.10.7 Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan.
Pour un match de National 1, les compétitions nationales, les championnats de France.
Lors des changements de piste, à la demande de l'arbitre, ou d'un joueur auprès de l'arbitre, ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan.
- §.10.8 Nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan en cours de jeu.
Pendant un jeu, un joueur a la possibilité de demander à l'arbitre de faire nettoyer la planche ou l'aire d'élan, (Gouttes de transpiration, ou autres.), si ceci s'avère nécessaire. l'arbitre fera arrêter les chronomètres des 4 pistes, et ce sera un membre du club qui reçoit, ou du club organisateur, en tenue sportive et chaussures de sport (basket) qui sera chargé d'intervenir pour procéder au nettoyage de la planche ou de l'aire d'élan
- §.10.9 Un coach en tenue sportive peut se mettre derrière un joueur(se) en compétition
A condition qu'il fasse son entrée en même temps que les joueurs, dès les boules d'échauffement du premier jeu. Mais s'il quitte sa place derrière le joueur (se) en cours de jeu ou après le 30°, 60°, 90° jets, ce sera de façon définitive pour toute la durée du match de ce joueur (se) en compétition, Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur (se). Le coach ne pourra plus intervenir derrière un autre joueur (se) lors du même tour, mais il pourra reprendre sa place de coach lors du tour suivant derrière un autre joueur(se)
Pour plus d'infos (Se reporter aux § 7.7.1 à 7.7.5 du Règlement Technique et Sportif de la CSN NBC.

Article 11 Les jets annulés, annulation de la marque

- §.11.1 Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".
Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.
IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :
Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge – annulation du jet suivant
- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)
 - suite à contestation
 - suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur
 - suite à la contestation de la décision arbitrale
 - suite à des mauvais gestes
- Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué
- §.11.2 **Il est interdit de :**
- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
 - faire partir la boule à côté de la planche de lancer
 - lancer directement la boule sur la piste, la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer
 - de simuler le jet sans lancer de boule, dès l'entrée sur l'aire de jeu (jet d'échauffement compris), où lors d'une interruption de jeu
 - de lancer sa boule avant que le voyant vert soit allumé, Le joueur(se) doit attendre que ce voyant vert du tableau soit allumé pour lancer la boule
 - prendre appui contre le mur latéral
 - prendre appui sur le réceptacle de boules
 - de faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie

pendant que joueur lance une autre boule.

- d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules*
- faire usage d'aérosol*
- de simuler le jet sans lancer de boule une fois la rencontre débutée (jet d'échauffement compris), même lors d'une interruption de jeu*
- consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage*
- fumer ou vapoter dans les quilliers*

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- du carton jaune lors de la première infraction,*
 - du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque*
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.*

Article 12 Avertissements – Expulsions

§.12.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la Commission de Discipline de la CSN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline de la CN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.12.2 **Carton rouge ;**

*Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.*

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

*Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline de la CSN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 21 Litiges §.21.2 du présent règlement).*

§.12.3 **Pénalités pour le carton rouge.**

*Le fautif est suspendu immédiatement **15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline de la CSN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT de la CSN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement technique, sportif et disciplinaire de la CSN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).*

Article 13 Incidents de jeu éventuels.

§.13.1 *Sur blessure, un(e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur (se) S'il reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, il pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera plus arrêté.*

§.13.2 *Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Il n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le joueur (se) doit arrêter, qu'il ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs (ses) ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste.*

§.13.3 *Pour le cas où le joueur (se) effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, son chrono sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre, que le joueur (se) ait réintégré sa place ou non.*

Article 14 Classement et attribution du tournoi

§.14.1 *Le classement et l'attribution du tournoi se fait au nombre de quilles abattues.*

§.14.2 *Particularité du tournoi inter régions.*

*Pour les équipes à 6 joueurs, les 6 résultats sont pris en compte pour le classement
Pour les équipes à 10 joueurs, les 8 meilleurs résultats sont pris en compte pour le classement.*

§.14.3 *La victoire revient dans chaque catégorie à l'équipe ayant réalisé le plus grand score
Le tournoi est remporté par la région qui totalise le plus de quilles avec ses deux équipes.*

§.14.4 *Pour départager les équipes en cas d'égalité, sont pris en compte dans l'ordre suivant.
Pour les équipes U18, U23 ou au total général de chaque région.*

a) *Le total de déblayage des équipes par ordre de façon décroissante.*

b) *Le total de jets nuls des équipes par ordre de façon croissante.*

c) *L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 120 jets des joueurs (ses) de la même équipe
ou entre les équipes concernées, ceci de façon croissante.*

d) *L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur 60 jets en déblayage des joueurs (ses) de la
même équipe, ou entre les équipes concernées, ceci de façon croissante.*

Article 15 Titres décernés.

§.15.1 *Le titre de vainqueur par équipe du tournoi inter régions est décerné aux catégories :
Equipe U18 et Equipe U23*

Le titre de vainqueur du tournoi inter région est décerné à :

La région qui totalise le plus de quilles avec les deux catégories confondues

§.15.2 *Les récompenses pour les équipes sont remises 30mn après la fin de la compétition.*

Récompenses

Equipe U18 vainqueur : 1 coupe.

Equipe U23 vainqueur : 1 coupe.

Pour la région vainqueur ; 1 coupe 2^{ème} région ; 1 coupe

Article 16 Podium

*Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en
survêtement ou tenue de sport de leur CSD respectif.*

Article 17 Tenues sportives.

*Les joueurs (ses) d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme,
comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle de la région. (Le nom des Régions ayant
changé récemment, il est toléré d'afficher le nom de l'ancienne Région Alsace ou Bourgogne, le
temps de renouveler les tenues.) et dans l'attente de l'affectation définitive des régions sportives.
(Voir Règlement FFBSQ page 5 Régions sportives)*

Article 18 Nettoyage du plateau de réception

*Le nettoyage du plateau de réception des quilles doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé
d'un peu de produit est suffisant.*

Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.

Article 19 Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

*Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par la CSN NBC. Il est envoyé à chaque
début de saison par le trésorier de la CSN NBC en même temps que les formulaires de
renouvellement des licences.*

*Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier de
la CSN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CSN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier
de la CSN NBC*

Article 20 Discipline

§.20.1 **Litiges et sanctions**

*Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline de la CSN NBC dans les 15
jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes
disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12**
amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5
tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du
règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC.*

§.20.2 **Pour le carton rouge**, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions,
départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline
de la CSN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris
connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après
avoir entendu le fautif (ve).

*La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC)*

§.20.3 **Pour les réserves posées** sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue, en réunion par la Commission de Discipline de la CSN NBC

Article 21 Dopage

§.21.1 **Par l'alcool.**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

*A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC, pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.*

§.21.2 **Par produits dopants**

*Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e). En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire de la CSN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**.*

§.21.3 **Information complémentaire sur la mise en application des sanctions**

Comme précisé dans les §.11.3, §.19.2, §.20.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif de la CSN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 22 Trousse de premiers soins

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par la CSN NBC le 08 septembre 2013.

Article 23 Connaissance du règlement

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres de la Commission Sportive Nationale NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD. Les CSR et CSD qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement.

Mis à jour le 30/06/2024



Article 24 CAHIER DES CHARGES*Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation*

- CSN NBC** Le tournoi inter-régions relève de la compétence de la CSN NBC.
 §.24.1 *Il fixe les dates et l'attribution de la compétition à la région
- * * * * *
- CTN** §.24.2 *Fait parvenir la demande d'engagement aux responsables NBC des régions en précisant le mode d'engagement des équipes suivant le calendrier international
 *Enregistre les engagements venant des responsables NBC régionaux.
 *Etablit le programme, les horaires et ordre de passage de la compétition, et envoie le tout aux CSD et au club organisateur désigné par la région
- * * * * *
- CSR** §.24.3 *Réceptionne la demande d'engagement émanant de la CTN
 *Désigne le CSD organisateur
 *Envoie les engagements d'équipe à la CTN en lui précisant le CSD et le club organisateurs.
 *Met à disposition des joueurs (ses) les tenues au nom de la Région
- CSD** §.24.4 *Désigne le club organisateur et en informe le CSR.
 Organisateur. *Désigne les arbitres pour la compétition. Dont un arbitre principal (2 arbitres par prise de poste)
 *Fait des affiches, et les communiquent aux CSD et aux clubs de Bowling Classic pour affichage.
 *Fait de la publicité par l'intermédiaire des médias
 *Est en charge du secrétariat.
 *Enregistre les compositions d'équipes.
 *Prend en charge les frais de repas et boissons pour les arbitres
 *Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.
 *Prévoit l'affichage des résultats, si pas d'écran déporté
 *Envoie les invitations aux personnalités (Départementales, Nationales)
 *Fournit les récompenses, coupes.
 *Assure la proclamation des résultats.
 *Envoie les résultats de la compétition à la CTN, aux Présidents de CSD pour diffusion et aux membres de la CSN NBC
- * * * * *
- CLUB** §.24.5 *Doit assurer l'intendance pour les repas, le dimanche midi.
 Organisateur *Communique aux CSR, les fiches d'inscription, les menus et prix prévus pour les repas.
 *Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié
 *Met à disposition vestiaires et douches
 *Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.
 *Assure la tenue des pupitres de marquage,
 *Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,
 *Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (*démêlage, casse de quille ou de corde etc.*)
 *Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur
 *Prépare sur ordinateur le programme de la compétition.
 *Fait apparaître les résultats soit sur écran déporté ou sur affichage tableau.
 *Prévoit une sonorisation.
 *Prévoit un podium pour la remise des récompenses.
 *Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.
 *Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes soit pour les équipes ou individuelles.
 *Est chargé des invitations des personnalités (Communales, Présidents de clubs, Sponsors, etc.)
 *Offre le pot de l'amitié, après la remise des récompenses